

Convocation du 30 juillet 2018.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 03 août 2018.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 03 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 août, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Myriam BROGNARA, Cécile LASSEGUES, Marilynne MAUMEGE, Annie PHILIPPON, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Roger JOSSE, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Robert DESPLACES.

Excusés : MM. Didier CHERON, Gilles PENOT (donne pouvoir à M. Roger JOSSE), Mme Marie-Paule GULYAS.

Mme Myriam BROGNARA a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018 a été adopté à l'unanimité.
(M. Robert DESPLACES est arrivé à 21h)

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Décision n° 18050301 du 03 mai 2018 :

- ✓ Concession de terrain dans cimetière communal M. Mme PEINOT Raymond, concession temporaire pour une durée de 50 ans.

Décision n° 18051701 du 17 mai 2018 :

- ✓ Concession de terrain dans cimetière communal M. Mme WALTENER Patrick et M. WALTENER Cédric, concession temporaire pour une durée de 15 ans.

PROJET SOCIETE TDF

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société TDF intervient actuellement sur le territoire de la commune afin d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications pour le déploiement de la ligne TER Paris-Limoges-Brive.

Après une phase de recherche, une parcelle de terrain cadastrée section E n° 1115, propriété de Mme Liliane RENUÉ épouse PUYCHAFFRAY pourrait recevoir les infrastructures nécessaires et notamment un pylône sur une surface d'environ 160 m².

Pour ce faire, la société TDF doit emprunter les parcelles cadastrées section E n° 1419, 1433, 1535, 1437, 1462, 1464, 1466, 1467 et 1469 propriétés de la commune et ce à titre gracieux.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 août 2018

Un accord de principe a permis, dans l'attente de la finalisation de la convention (qui régira les rapports entre les deux parties) d'effectuer toutes études (essais radio, études de structure, de sol, de charge...) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet.

Toutes les démarches administratives sont à la charge de la Société TDF notamment dépose d'une déclaration préalable ou permis de construire pour l'édification ou l'exploitation du site.

Le Conseil Municipal accorde à titre gracieux à la société TDF l'accès aux parcelles sus-nommées. Autorise M. le Maire à signer la convention de passage à intervenir et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces administratives afférentes à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçu de l'Association VCS LA SOUTERRAINE, pour l'organisation d'une course cycliste « Tour du Pays Monts et Vallées Ouest Creuse ».

Monsieur le Maire précise que cette manifestation se déroule sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse et que depuis 2017 celle-ci a réduit l'intégralité des subventions accordées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 150 € à l'Association VCS LA SOUTERRAINE.

REGLEMENT FACTURE EN INVESTISSEMENT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une facture d'achat de mobilier scolaire qu'il propose de régler en section d'investissement :

- Facture des établissements MANUTAN d'un montant de 827,18 € T.T.C.

Étant donné la nature de cet achat, le Conseil municipal décide de régler ces factures en section d'investissement.

CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de postes suite aux propositions d'avancement de grade et de promotion interne pour l'année 2018,

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Echelle C2

Adjoint technique territorial principal 2ème classe

- 1 temps non-complet 33h00 hebdomadaire à compter du 01/09/18.

Echelle C3

Adjoint technique territorial principal 1ère classe

- 1 temps complet à compter du 03/08/18.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De créer les postes cités ci-dessus,
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, en application des lois et règlements de la fonction publique

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 août 2018

territoriale régissant le statut particulier du présent emploi et de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique territorial.

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Adjoint technique Territorial

- 1 temps non-complet 31h00 hebdomadaires à compter du 03 octobre 2018,
- 1 temps non-complet 29h00 hebdomadaires à compter du 01/09/2018 actuellement à 27h15.
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 complété fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De créer, à compter du 03 octobre 2018, un poste d'adjoint technique territorial de 31 heures hebdomadaires,
- De modifier, à compter du 01/09/2018, la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial, de 27h15 à de 29 heures

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 3 août 2018

FILIERE	GRADE	POSTE POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Adjoint Administratif Territorial	1 1	0 0	1 : TC 1 : 24 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 1 (03/08/18)	0 0	TC TC
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1 1 (01/09/18) 0	0 0 1	1 : TC 1 : 33 h 1 : TC
	Adjoint Technique Territorial	0 2 0 1 (01/09/18) 0 1 (03/10/18) 0 0	1 0 1 0 1 0 1 1	1 : 33h 2 : TC 1 : 27h25 1 : 29h 1 : 30h30 1 : 31h 1 : 10h 1 : 25 h

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 août 2018

Vu l'avis des membres du Comité Technique

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 49 alinéa 2, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade, comme suit :

Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoints Techniques	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux proposés pour la procédure d'avancement de grade.

CHAUFFERIE-BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise TRULLEN intervient depuis le début du mois de juillet dans les locaux scolaires pour les travaux de création de la chaufferie bois qui se termineront l'avant dernière semaine du mois d'août.

L'entreprise CREUSEA interviendra en complément du personnel communal pour l'entretien des locaux.

Il précise qu'une chaufferie mobile pourra être installée si besoin.

Monsieur le Maire rappelle les subventions allouées pour ce projet et précise que le Conseil Régional demande un complément d'information.

EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter les organismes bancaires afin de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'investissement projetés pour l'année 2018 ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Grand Plan d'Investissement.

BULLETIN D'INFORMATION ET SITE INTERNET

Monsieur le Maire interroge la commission communication sur l'avancement du bulletin Versillat info 2018. Celui-ci sera publié courant septembre.

Quant au site internet, lorsque toutes les informations seront recueillies : articles, photos... Monsieur Loïc Lardy se propose de réaliser la mise en page. Une réactualisation tous les 2 mois sera prévue.

FERMETURE DE CLASSE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle qu'une fermeture de classe à l'école élémentaire est prévue à la rentrée 2018-2019, que l'Inspecteur d'Académie prendra sa décision qu'après comptage des effectifs le 3 septembre.

L'ensemble du Conseil municipal propose de se rassembler ce jour-là dans les locaux scolaires dans l'attente de la décision de l'Inspecteur d'Académie.

Madame Myriam Brognara rappelle que suite à l'annonce éventuelle de cette fermeture de classe, les parents d'élèves ont adressés des courriers en juin dernier au Président de la République, au Ministre de l'Education Nationale ainsi qu'au Député de la Creuse restés sans réponse.

Monsieur le Maire propose alors de déposer une motion de soutien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Fédération Française des Motards en Colère relatif aux véhicules privés munis d'un système de caméra embarquée.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la requête de la Fédération Française des Motards en Colère.

QUESTIONS DIVERSES

- **PLUi CALENDRIER**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'organisation du calendrier dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- rencontre des personnes publiques associées,
- réunions publiques intercommunales,
- permanences publiques.

- **AIDES FINANCIERES POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Madame la Préfète de la Creuse relatif à la motion prise par le Conseil Municipal et concernant la diminution des aides financières destinées aux collectivités pour l'assainissement non collectif.

- **EAU POTABLE**

Informations concernant le projet de forage :

Les eaux des forages de Saint Agnant de Versillat et des captages de La Souterraine seront traités localement.

Un bâtiment technique de reminéralisation et de traitement bactériologique de ces eaux sera installé sur le site des réservoirs de Bridiers.

- **MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations relatif à la nouvelle réforme en matière de politique éducative : « le plan mercredi ».

Ce plan est destiné à aider les collectivités ayant fait le choix d'un retour aux 4 jours de scolarité par semaine de proposer des activités périscolaires aux enfants le mercredi.

Monsieur le Maire précise que cette réforme sera régie par l'intercommunalité.

- **OFFRE E. EDUCATION**

Monsieur le Maire présente l'offre E-Education transmise par les services de La poste, une solution pour faciliter le déploiement du numérique dans les établissements scolaires.
 Le Conseil municipal décide de classer ce dossier sans suite, les écoles étant déjà équipées.

- **PROTOCLE RURALITE 2015**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de l'Inspecteur d'Académie proposant un avenant au protocole ruralité 2015 qui est actuellement en cours. Il rappelle qu'une convention avait été signée avec les autorités académiques en 2015.
 L'AMAC est en charge de ce dossier.

- **COURRIER SOPHIE ARSAC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame ARSAC S. intervient 2 fois par semaine, salle de réunions de la maison des associations afin de dispenser des cours de français à des ressortissants britanniques moyennant un loyer de 50 € par mois. Mme ARSAC demande, suite à une perte d'élèves et à la non-utilisation de la salle pendant plusieurs semaines d'être exonérée du mois de juillet.
 Le Conseil municipal refuse cette demande à l'unanimité.

- **ENTRETIEN VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les employés des services techniques ont dû procéder à deux reprises à l'élagage de la voirie en raison des conditions climatiques.

- **LOCAL SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire indique qu'il a eu un contact avec le notaire Maître BONNET-BEAUFRANC au sujet du local des services techniques construit sur une parcelle privée propriété des conjoints Lançon. Il précise que ce terrain sera vendu à la commune au prix initialement fixé.

- **DEVIS CREUSEA**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis reçu par l'entreprise Creusea pour l'entretien des locaux scolaires.
 Le Conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

- **NIDS DE FRELONS**

Monsieur le Maire précise qu'il a dû faire appel à plusieurs reprises au SDIS et à des entreprises spécialisées pour la destruction de nids de frelons.
 Au vu des interventions de plus en plus fréquentes sur le territoire communal, il propose de réfléchir à une convention avec une entreprise.

- **RALENTISSEURS**

Madame Annie PHILIPPON demande quelle suite a été donnée au contrôle de conformité des ralentisseurs par les services du Département. Monsieur le Maire répond qu'il n'a toujours pas signé de réception de travaux et qu'une rencontre est envisagée avec l'U.T.T. et le syndicat EVOLIS 23.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures dix minutes.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 03 août 2018

Pierre DECOURSIER

Myriam BROGNARA